

© Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 2024

Certains droits réservés. Ce travail est disponible sous la licence Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr).

Selon les termes de cette licence, vous êtes autorisé-e à copier, redistribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, à condition que l'œuvre soit correctement citée, comme indiqué ci-dessous. Toute utilisation de cette œuvre ne doit jamais laisser entendre que l'ONUSIDA soutient une organisation, des produits ou des services spécifiques. L'utilisation du logo de l'ONUSIDA n'est pas autorisée. Si vous adaptez l'œuvre, vous devez diffuser votre œuvre en utilisant la même licence Creative Commons ou une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, vous devez ajouter la clause de non-responsabilité suivante ainsi que la citation suggérée : « Cette traduction n'a pas été réalisée par l'ONUSIDA. L'ONUSIDA n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. La version originale en anglais est la version contraignante et authentique. »

Toute médiation relative à des litiges découlant de la licence sera menée conformément au règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules/index.html).

Proposition de citation. Rapport de la Journée mondiale du sida 2024 : prendre le chemin des droits. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2024. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Matériel tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel de cette œuvre qui est attribué à un tiers, par exemple des tableaux, des chiffres ou des illustrations, il vous incombe de déterminer si vous avez besoin d'une autorisation pour le réutiliser et d'obtenir le cas échéant l'autorisation du ou de la titulaire du droit d'auteur. Le risque de réclamations suite à une violation d'un élément appartenant à un tiers dans le cadre de l'œuvre incombe exclusivement à l'utilisateur ou l'utilisatrice.

Les désignations utilisées et la présentation du matériel dans la présente publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de l'ONUSIDA concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ni la délimitation de ses frontières ou de ses limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des limites approximatives pour lesquelles il n'y a peut-être pas encore d'accord définitif.

La mention d'entreprises spécifiques ou de produits de certains fabricants n'implique pas que l'ONUSIDA les approuve ou les recommande par rapport à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreurs et omissions, les noms des produits déposés ou brevetés sont identifiables, car ils commencent par une majuscule.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'ONUSIDA pour vérifier les informations contenues dans cette publication. Toutefois, le matériel publié est distribué sans garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du matériel incombe au lecteur ou à la lectrice. L'ONUSIDA ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant de son utilisation.

ONUSIDA /JC3132F – Version abrégée

RAPPORT POUR LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA 2024

VERSION ABRÉGÉE

SUIVONS LE CHEMIN DES DROITS

POUR METTRE FIN AU SIDA

Avant-propos de WINNIE BYANYIMA



Directrice exécutive de l'ONUSIDA et Secrétaire général adjointe des Nations Unies

Le monde peut mettre fin au sida si les droits humains des personnes vivant avec ou affectées par le VIH sont respectés, protégés et réalisés, afin de garantir des services équitables, accessibles et de haute qualité.

La riposte au VIH a tellement progressé que la fin du sida en tant que menace pour la santé publique est réalisable d'ici à 2030. Les progrès réalisés en matière de services de prévention et de traitement du VIH sont liés à des avancées dans la protection des droits de l'homme et ont, à leur tour, galvanisé des progrès plus larges dans la réalisation du droit à la santé.

Mais les lacunes dans la réalisation des droits de l'homme pour tous empêchent le monde de s'engager sur la voie de l'éradication du sida et nuisent à la santé publique.

En 2023, 1,3 million de personnes dans le monde auront nouvellement contracté le VIH, soit trois fois plus que l'objectif mondial fixé pour 2025, qui est de ne pas dépasser les 370 000 personnes. Pour infléchir la trajectoire de la pandémie, il est impératif que tous ceux qui en

ont besoin puissent accéder sans crainte aux programmes qui sauvent des vies.

Lorsque les filles sont privées d'éducation, lorsque la violence sexiste reste impunie, lorsque des personnes peuvent être arrêtées pour ce qu'elles sont ou pour ce qu'elles aiment, lorsqu'une visite dans un service de santé est dangereuse en raison de la communauté à laquelle elles appartiennent, il en résulte que les personnes ne peuvent pas accéder aux services VIH qui sont essentiels pour sauver leur vie et mettre fin à la pandémie de sida.

Les lois, politiques et pratiques qui punissent, discriminent ou stigmatisent les personnes entravent l'accès à la prévention, au dépistage, au traitement et aux soins du VIH. Il en va de même pour les lois, les politiques et les pratiques qui entravent le travail des personnes qui fournissent des services vitaux en matière de VIH aux communautés touchées ou qui plaident en faveur de réformes.

Seuls les droits peuvent réparer ces erreurs. Il est urgent de supprimer les lois pénales et autres qui portent atteinte aux droits des personnes et de promulguer des lois et des approches qui respectent les droits de toutes les personnes touchées par le VIH et le sida. L'acceptation, le respect et la prise en charge sont des éléments essentiels pour que les programmes de lutte contre le VIH fonctionnent.

Ce rapport montre ce qui peut être fait. Il présente des exemples, dans le monde entier, de politiques et de programmes qui ont fait leurs preuves et qui parviennent à protéger la santé et les services liés au VIH en protégeant les droits. Il explique comment le mouvement de lutte contre le VIH crée une dynamique d'action. Il rassemble les dernières recherches, des études de cas, des essais de leaders mondiaux et des recommandations pour mettre le monde sur la voie de l'éradication du sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. Il s'agit d'une carte routière pour quider le chemin.

La riposte au VIH est à la croisée des chemins. Nous pouvons mettre fin au sida si nous suivons le chemin des droits. Empruntons-le ensemble.

ABBRÉVIATIONS

Fonds mondial Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose

et le paludisme

LGBTQ+ lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer plus

EISP Évaluations de l'impact du VIH sur la population

PrEP prophylaxie pré-exposition

SDGs Objectifs de développement durable

ONUSIDA Programme commun des Nations unies sur le

VIH/sida

PNUD Programme des Nations unies pour le développement

UNODC Office des Nations unies contre la drogue et le crime

OMS Organisation mondiale de la santé



INTRODUCTION

La riposte mondiale au VIH, qui dure depuis des décennies, se trouve à un point d'inflexion. Le rapport mondial 2024 du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), intitulé L'urgence du présent : Le sida à la croisée des chemins, a démontré que le monde a désormais les moyens de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 (1). À mi-chemin de l'échéance de 2025 fixée par les Nations unies en juin 2021, la riposte mondiale au VIH s'est rapprochée de l'objectif de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, un engagement inscrit dans les objectifs de développement durable (ODD). Moins de personnes ont contracté le VIH en 2023 qu'à n'importe quel moment depuis la fin des années 1980. Près de 31 millions de personnes recevaient un traitement antirétroviral salvateur en 2023, un succès de santé publique qui a permis de réduire le nombre de décès liés au sida à son niveau le plus bas depuis le pic de 2004.

Malgré ces succès, le monde n'est pas en passe de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. En 2023, 9,3 millions de [7,4 millions-10,8 millions] de personnes vivant avec le VIH ne recevaient toujours pas de thérapie antirétrovirale et 1,3 million [1,0 million-1,7 million] de personnes avaient nouvellement contracté le VIH. Dans les régions où le nombre de nouvelles infections par le VIH augmente le plus rapidement, l'extension de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) ne progresse que très lentement. Ces régions sont également à la traîne par rapport à l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne la réalisation des objectifs 95-95-95 en matière de dépistage et de traitement du VIH.¹ La couverture des services de prévention parmi les populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH est beaucoup trop faible, généralement inférieure à 50 %. Dans au moins 28 pays, le nombre de nouvelles infections par le VIH est en augmentation et un manque de ressources croissant met en péril les progrès importants réalisés à ce jour dans la riposte mondiale au VIH.

À ce carrefour historique, la voie que suivra le monde – vers l'éradication du sida ou vers un avenir fait de maladies et de morts inutiles et de coûts incessants – dépendra de la volonté politique.

Le monde a désormais les moyens de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030.

^{1 95 %} des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 95 % des personnes qui savent qu'elles vivent avec le VIH reçoivent une thérapie antirétrovirale ; et 95 % des personnes recevant une thérapie antirétrovirale ont une charge virale supprimée.

Les services liés au VIH n'atteindront les personnes qui en ont besoin que si leurs droits humains sont respectés.

La manière de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique n'est pas remise en question. Plus de quarante ans après que la pandémie de VIH ai été reconnue pour la première fois, la recherche et une vaste expérience pratique dans divers contextes ont permis d'identifier certains des ingrédients clés du succès, notamment une direction politique audacieuse et durable, un accès facile à des outils de prévention et de traitement abordables, une action soutenue en matière de droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, un engagement communautaire dans l'ensemble de la riposte et un financement solide et durable.

Le présent rapport se concentre sur l'un de ces éléments essentiels, à savoir le rôle central des droits de l'homme dans la garantie de l'accès aux services de prévention et de traitement du VIH et dans la lutte contre les déterminants structurels qui accroissent la vulnérabilité au VIH. Pour que le sida cesse d'être une menace pour la santé publique, il est nécessaire de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de l'homme de toutes les personnes vivant avec ou affectées par le VIH, y compris les membres des populations clés. Une approche fondée sur les droits de l'homme est essentielle pour que la réponse collective au VIH soit solide, centrée sur la personne et durable. Les services liés au VIH n'atteindront les personnes qui en ont besoin que si leurs droits humains sont respectés, si les lois discriminatoires et préjudiciables sont supprimées et si la stigmatisation, la discrimination et la violence sont effectivement combattues.

Depuis les premiers jours de la pandémie de VIH, la riposte mondiale – en grande partie grâce au plaidoyer soutenu des communautés et à la recherche et l'évaluation systématiques – a reconnu les droits de l'homme comme étant au centre de ses préoccupations. Dès le début de la riposte, le Programme mondial sur le sida de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sous la direction de feu Jonathan Mann, a mis l'accent sur les liens inextricables entre les droits de l'homme et la santé. En 1989, la toute première résolution relative au rapport sur la discrimination et le VIH a été adopté par la Commission des droits de l'homme des Nations unies de l'époque, en même temps qu'un rapport sur les problèmes et les causes de la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH (2). La déclaration d'engagement sur le VIH/sida de l'Assemblée générale des Nations unies de 2001, qui a fait date dans la lutte mondiale contre le VIH, a déclaré que «la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous est essentielle pour réduire la vulnérabilité au VIH/sida» (3).

La riposte mondiale au VIH a fait progresser et a amplifié les efforts pour parvenir à l'égalité entre les sexes et a mis en lumière les droits de l'homme de toutes les personnes, y compris les personnes vivant avec le VIH et les populations clés – les homosexuels et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs et travailleuses du sexe, les consommateurs de drogues injectables, les transsexuels et les personnes vivant en prison ou dans d'autres milieux fermés. L'expérience de la riposte mondiale au VIH a montré que les approches centrées sur la personne et fondées sur les droits de l'homme sont efficaces et durables pour atteindre les objectifs de santé publique.

Le rôle central des droits de l'homme dans la lutte mondiale contre le VIH

Nombreux sont ceux qui considèrent que la création de l'ONUSIDA en 1996 a marqué le point de départ de la riposte mondiale moderne au VIH. Reconnaissant que les efforts de lutte contre la pandémie de VIH devaient s'étendre bien au-delà du secteur de la santé, les partenaires de la lutte contre le VIH ont délibérément établi un programme commun multisectoriel des Nations unies pour galvaniser les actions aux niveaux mondial, régional et national afin de répondre au VIH et au sida qui, à l'époque, augmentait de manière exponentielle et effaçait des décennies de progrès en matière de développement, mais ne recevait qu'une attention limitée.

Les organisations communautaires et de la société civile ont ouvert la voie en demandant à la communauté internationale de fonder la riposte au VIH sur les principes des droits de l'homme. Placer les personnes et les droits de l'homme au centre de la riposte mondiale au VIH a donc été un principe déterminant de l'ONUSIDA dès sa création. Dès 1996, l'ONUSIDA s'est associé au Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme pour élaborer les Directives internationales concernant le VIH/sida et les droits de l'homme, qui constituent l'une de ses toutes premières mesures. À la suite de consultations avec des experts internationaux en matière de santé et de droits de l'homme, les directives internationales ont été modifiées en 2002 et consolidées en 2006 (4).

À une époque où de nombreux pays et parties prenantes ne savaient pas comment répondre au mieux à un problème de santé de plus en plus grave, les lignes directrices internationales ont fourni une feuille de route permettant d'aligner les réponses nationales sur les engagements en matière de droits de l'homme. Les lignes directrices internationales stipulent que : « Les intérêts de la santé publique ne sont pas en conflit avec les droits de l'homme. Au contraire, il a été reconnu que lorsque les droits de l'homme sont protégés, moins de personnes [contractent le VIH] et les personnes vivant avec le VIH et leurs familles peuvent mieux faire face au VIH et au sida » (4).

Les droits de l'homme ont continué à guider et à inspirer la riposte mondiale au VIH, qu'il s'agisse du mouvement mondial en faveur de l'accès universel à un traitement abordable contre le VIH, des efforts ciblés pour supprimer les lois punitives visant les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les filles, et les personnes appartenant à des populations clés, ou des objectifs 10-10-10 en matière de catalyseurs sociaux pour 2025.

LES LEVIERS SOCIÉTAUX

Objectifs 10-10-10 pour l'élimination des obstacles sociaux et juridiques à l'instauration d'un environnement favorable limitant l'accès ou l'utilisation des services liés au VIH

Moins de 10 % des pays disposent d'un environnement juridique et politique punitif qui refuse ou limite l'accès aux services.

Moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes de stigmatisation et de discrimination. Moins de 10 % des femmes, des filles, des personnes vivant avec le VIH et des personnes appartenant à des populations clés sont victimes d'inégalités et de violences fondées sur le sexe. Bien que des avancées cruciales dans la réalisation des droits aient été réalisées dans la riposte mondiale au VIH, les violations des droits de l'homme continuent de saper les ripostes nationales au VIH et de ralentir les progrès vers l'objectif de 2030 visant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. À l'heure actuelle, seuls trois pays ne font état d'aucune poursuite au cours des dix dernières années pour non-divulgation, exposition ou transmission du VIH, et ne disposent d'aucune loi criminalisant le commerce du sexe, les relations homosexuelles, la possession de petites quantités de drogues, les personnes transgenres ou la non-divulgation, l'exposition ou la transmission du VIH (5).

Dans 42 pays ayant fait l'objet d'une enquête récente, près de la moitié des personnes (47 %) avaient des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH (6, 7), et des enquêtes menées dans 25 pays ont révélé que près d'un quart des personnes vivant avec le VIH avaient été victimes de stigmatisation lorsqu'elles avaient recherché des services de santé non liés au VIH au cours de l'année précédente (8). Au-delà des établissements de soins, et partout dans le monde, les personnes les plus vulnérables au VIH sont souvent victimes de violence, d'exclusion sociale et d'autres violations des droits de l'homme. Les femmes et les personnes vivant dans des zones rurales ont plus de chances d'être victimes de la stigmatisation liée au VIH (9).

Aujourd'hui, les actions visant à garantir une réponse au VIH fondée sur les droits de l'homme sont confrontées à de nouveaux défis majeurs. Même si des progrès importants ont été accomplis dans la suppression des lois punitives qui sapent les ripostes au VIH, les violations croissantes des droits de l'homme entravent les services vitaux. L'environnement des droits de l'homme se détériore dans de nombreux pays et l'engagement en faveur des efforts multilatéraux visant à relever les défis mondiaux s'effrite souvent (10). Ces tendances sont interconnectées et menacent de compromettre l'accès à la prévention et au traitement du VIH. Les contextes qui connaissent un repli démocratique sont souvent ceux qui sont de plus en plus hostiles à l'égalité des sexes et aux droits humains des personnes issues des populations clés (10–14).

En 2023, le monde entier a célébré le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les pactes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme adoptés dans le monde énoncent les droits fondamentaux de chaque personne et l'obligation de tous les pays d'en assurer la promotion, la protection et la réalisation pour les personnes vivant dans les pays en développement avec ou affectés par le VIH. Même face à la réaction négative des défenseurs des droits de l'homme, le monde continue de célébrer et de développer ses réalisations en matière de droits de l'homme. Lors de sa 68e session, la Commission de la condition de la femme a appelé les gouvernements à respecter pleinement et à réaliser les droits fondamentaux des femmes et des filles, à éliminer la violence et la discrimination sous toutes leurs formes, à promouvoir le leadership et l'engagement des femmes et à s'attaquer aux menaces sanitaires qui pèsent sur les femmes, y compris le VIH (15). En 2024, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution historique réaffirmant que «la protection et la réalisation des droits de l'homme dans le contexte du VIH» est «un élément essentiel pour assurer la pleine réalisation du droit de chacun de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et pour mettre fin au sida» (16).

Il s'agit d'une lutte pour l'égalité et la justice





En 2024, nous avons assisté à de nouvelles percées scientifiques incroyables dans la riposte au VIH, avec de nouveaux médicaments de prévention à action prolongée offrant un réel espoir de mettre fin à la transmission du VIH et montrant le meilleur de ce que l'humanité peut accomplir.

Cependant, tout comme ces avancées scientifiques démontrent le meilleur de l'humanité, nous sommes témoins et vivons une époque où le pire de l'humanité est mis à nu, où la déshumanisation et la souffrance sont monnaie courante, et où une vie est considérée comme plus importante qu'une autre.

Environ 9,3 millions de personnes vivant avec le VIH ne reçoivent pas de traitement. Les groupes marginalisés – la communauté LGBTQ+, les toxicomanes, les femmes et les jeunes filles – n'ont pas le même accès à l'information sur la santé, aux médicaments et au soutien, parce que leur situation les rend en quelque sorte indignes. Il est choquant de constater que 44 % des nouvelles infections par le VIH dans le monde concernent des femmes et des jeunes filles. Le risque de contracter le VIH est 23 fois plus

élevé pour les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes que pour le reste de la population.

L'inégalité menace notre avenir. La stigmatisation et la discrimination, la peur et la négligence éloignent des millions de personnes des services de santé qui leur sauveraient la vie et font obstacle à l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique. Cela me brise le cœur, à la fois personnellement et en tant que fondateur de la Fondation Elton John contre le sida.

Lorsque j'ai créé la Fondation en 1992, il n'y avait pas de médicaments révolutionnaires, pas de soutien gouvernemental, mais il y avait beaucoup de haine envers les homosexuels et beaucoup trop de honte à l'égard du sida. Depuis, nous avons fait d'énormes progrès. Des tests de dépistage, des traitements, des mesures de prévention et des médicaments post-exposition efficaces, ainsi que des fonds permettant d'élargir considérablement leur utilisation, grâce à des initiatives telles que le plan d'urgence bipartisan du président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) et le Fonds

Nous devons nous débarrasser des étiquettes « nous » et « eux », « non méritants » et « méritants ».

mondial multilatéral de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ont permis à des dizaines de millions de personnes d'avoir accès à des soins vitaux. Mais la honte – l'idée que les personnes touchées par le VIH ne méritent pas notre aide – persiste de manière angoissante.

Je connais le sentiment de honte et ce qu'il peut provoquer. J'ai grandi à une époque où l'homosexualité était considérée comme un péché. Bien que je n'aie jamais caché ma sexualité, l'une des raisons pour lesquelles, même en tant que chanteur et auteur-compositeur à succès, je suis devenu dépendant de la drogue, c'est que j'avais l'impression de ne pas être assez aimable. S'il n'y avait pas eu de personnes qui me voyaient vraiment pour moi, au lieu de me rejeter à cause de mon homosexualité ou de ma dépendance, je ne serais pas en vie aujourd'hui.

La honte est source de souffrance et de perte. Les coûts humains qu'elle entraîne sont considérables. Nous savons que le suicide, la mauvaise santé mentale, la toxicomanie et le risque de contracter le VIH sont tous exacerbés par la peur, la haine et la marginalisation. Il est temps que nous comprenions tous le prix réel et la perte de la honte. Lorsque l'on pense aux millions de personnes déshumanisées et privées de leurs droits en raison de la différence et de l'indifférence – scientifiques, artistes, universitaires, écrivains, dirigeants de toutes sortes - dont les étiquettes les ont définies et finalement détruites, ainsi que les dons qu'elles avaient à offrir, on a l'impression qu'en tant que monde, nous sabotons notre avenir

En effet, un nombre croissant de « nous », tels qu'il est politiquement opportun de les définir, deviennent « eux » pour beaucoup de nos dirigeants et certains de leurs partisans. Dans notre monde, et à une époque où la démocratie elle-même semble souvent vaciller, les valeurs démocratiques de liberté, d'égalité et de respect de l'autre sont systématiquement remises en question ou mises de côté.

Nous devons supprimer les étiquettes « nous » et « eux », « non méritants » et « méritants », dans toutes nos sociétés – des étiquettes qui poussent les maladies dans la clandestinité, causent des souffrances incommensurables et, en fin de compte, détruisent un potentiel précieux dont on a grandement besoin

C'est pourquoi le travail de la Elton John AIDS Foundation se concentre sur les personnes qui sont trop souvent laissées pour compte. Nous travaillons dans certains des pays et des contextes les plus difficiles, car pour que le sida cesse d'être une menace pour la santé publique, il faut que tout le monde puisse avoir accès, partout.

Mais nous avons également besoin que les gouvernements du monde entier investissent dans les programmes de prévention, de dépistage et de soins qui peuvent assurer la sécurité des personnes, qu'ils mettent en place des systèmes de soins de santé non discriminatoires et qu'ils investissent dans la richesse des nouvelles technologies et des nouveaux traitements qui peuvent, à terme, mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique, et qu'ils partagent cette richesse. Par-dessus tout, les dirigeants doivent supprimer les lois qui favorisent la stigmatisation et la discrimination, afin que les sociétés puissent favoriser des cultures qui célèbrent les différences, et non les diabolisent.

Dans ma maison de Windsor, une chapelle est dédiée aux amis que j'ai perdus à cause du sida ; leurs souvenirs sont gravés dans mon âme. Et toutes les personnes que j'ai rencontrées au cours des quatre dernières décennies, d'une jeune mère dans un township sud-africain à un homosexuel à Kiev, m'ont appris que tant que le VIH sera considéré comme une maladie pour les « autres », et non pour les soi-disant « honnêtes gens », le sida ne sera pas vaincu.

La science, la médecine et la technologie sont peut-être le « quoi » pour mettre fin au sida, mais l'inclusion, l'empathie et la compassion sont le « comment ». Diaboliser les autres, en faire des boucs émissaires et effrayer la société à leur sujet s'accompagne de beaucoup de drame et de costumes et se prête aux secrets et aux mensonges. Embrasser les gens pour leurs différences honnêtes, reconnaître que nous avons tous une contribution unique à apporter au monde et que nous méritons d'être aimés et sauvés, est plus difficile dans le monde d'aujourd'hui, mais en fin de compte plus enrichissant et plus noble. Ne sommes-nous pas prêts à relever ce défi?

Lutter contre les violations des droits de l'homme qui menacent l'accès aux services de lutte contre le VIH qui sauvent des vies

L'accès aux services de prévention et de traitement du VIH est inextricablement lié au respect des droits de l'homme des personnes vivant avec ou affectées par le VIH. Pour faire des droits de l'homme le fondement de la riposte au VIH et pour garantir la pérennité de cette place centrale des droits de l'homme, des forces unifiées sont plus efficaces que des efforts isolés.

En Afrique orientale et australe, le réseau ESA contribue à rassembler les personnes qui œuvrent à la promotion de la santé, du bien-être et des droits de l'homme des personnes LGBTQ+ vivant avec ou affectées par le VIH.

Avec le soutien de MPact Global Action for Gay Men's Health and Rights, les leaders LGBTQ+ d'Afrique subsaharienne ont élaboré une stratégie lors de la Conférence internationale sur le sida de 2022 sur la meilleure façon de répondre à la montée du sentiment et de la législation anti-LGBTQ+ dans la région. Après une réunion en face à face à Marrakech, au Maroc, les militants ont décidé qu'il était temps de former un réseau pour défendre la cause et promouvoir des communautés plus sûres et prospères d'hommes gays et d'autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Ce nouveau réseau vise à tirer les leçons des efforts précédents pour soutenir un réseau régional pour les personnes LGBTQ+.

Alex Kofi Donfor, cofondateur et directeur exécutif de LGBT+ Rights Ghana, participe aux efforts visant à faire décoller le nouveau réseau. Son organisation a fait l'expérience directe de la montée de l'homophobie et de l'intolérance, qui constituent des risques pour les personnes LGBTQ+. Après que LGBT+ Rights Ghana a créé un espace sûr pour la fourniture d'informations et de services de santé à la communauté LGBTQ+, le centre a été contraint de fermer ses portes à la suite d'une couverture médiatique hostile, en grande partie alimentée par des groupes d'extrême-droite du Nord.

«Mais nous avons résisté», remarque Kofi, «et nous cherchons divers moyens de réinventer notre travail pour créer l'espace sûr dont notre communauté a besoin».

«Ce à quoi nous sommes confrontés n'est pas l'apanage d'un seul pays», précise-t-il. «Nous avons vu des lois proposées dans toute la région pour cibler les personnes LGBTQ+ ou toute forme de sympathie à leur égard. Nous devions créer un réseau régional pour protéger notre communauté. Si nous parvenons à influencer ne serait-ce qu'un seul pays, cela pourra contribuer à façonner l'approche d'autres pays également.»

«La communauté LGBTQ+ a été le bouc émissaire de tant de souffrances que nous traversons en tant qu'Africains. Cela peut être épuisant. D'un côté, vous avez certaines institutions publiques qui sont censées veiller aux intérêts de leurs propres citoyens, mais qui perpétuent des préjudices à l'encontre de leurs propres citoyens. D'autre part, certains médias de la région adoptent une approche très superficielle lorsqu'il s'agit d'aborder des questions sensibles. Nous avons besoin d'un récit différent qui puisse s'adresser non seulement aux problèmes de notre propre communauté, mais aussi au grand public. En particulier, nous devons trouver des moyens de montrer que l'autonomisation des personnes LGBTQ+ est bénéfique pour tout le monde.



Aligner pleinement la riposte au VIH au niveau mondial, régional et national sur les droits de l'homme n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi essentiel pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. Ces dernières années, de nombreuses preuves ont été apportées sur les effets des violations des droits de l'homme sur les progrès de la lutte contre le VIH. Bien que les violations des droits de l'homme persistent dans certains pays qui semblent être sur la bonne voie pour contrôler l'épidémie de VIH, un schéma clair émerge des données disponibles. Ces nouvelles données montrent que les pays dotés de cadres politiques qui promeuvent, protègent et respectent les droits de l'homme ont tendance à obtenir des résultats nettement meilleurs en matière de VIH que les pays qui adoptent des approches coercitives et punitives à l'égard du VIH et des populations les plus touchées par le virus. En particulier, les violations des droits de l'homme ont un effet négatif notable sur les résultats de la cascade 95-95-95 de dépistage et de traitement.

Ce rapport se concentre sur le rôle essentiel que les droits de l'homme doivent jouer si le monde espère mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. Il commence par un examen des données les plus récentes sur le rôle que les protections et les violations des droits de l'homme jouent dans les progrès et les échecs de la riposte au VIH, y compris la réalisation de l'objectif de 2030 consistant à mettre fin au VIH en tant que menace pour la santé publique. Il fournit ensuite un rapport de situation sur les droits de l'homme dans le contexte du VIH – identifiant les domaines dans lesquels le monde n'est pas à la hauteur, tout en soulignant les possibilités de combler les lacunes en matière de droits de l'homme dans la riposte. Le rapport se termine par un appel à l'action et une série de recommandations concrètes de renforcer et d'intégrer les droits de l'homme comme moyen de garantir des résultats accessibles et durables en matière de prévention et de traitement du VIH, en reconnaissant que l'échec de cette démarche coûtera d'innombrables vies et empêchera le monde de mettre fin au sida.

Les encadrés du rapport mettent en lumière les principaux enjeux humains de la riposte mondiale au VIH et décrivent les efforts déployés par les communautés pour résister à la réaction négative contre les droits et le genre et pour faire progresser les droits humains de toutes les personnes touchées par le VIH. Les articles écrits par des leaders mondiaux de différentes régions et de tous horizons expliquent pourquoi la protection et la promotion des droits de l'homme sont essentielles pour mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique.

Le présent rapport s'adresse à un large public. Il s'adresse aux gouvernements, qui sont les premiers responsables de la protection des droits de l'homme et de l'accès de leurs citoyens aux services liés au VIH, selon besoin. Les recommandations formulées dans le présent rapport ne manquent pas d'orthodoxie, mais invitent plutôt les gouvernements à donner suite aux engagements qu'ils ont déjà pris dans les plans et stratégies nationaux qui s'alignent sur la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 (17) et sur la déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH et le sida de 2021 (18).

Le rapport offre des enseignements pour toutes les personnes impliquées dans la riposte au VIH. Les droits de l'homme ne peuvent être considérés comme un élément isolé ou distinct de la riposte, mais doivent au contraire guider l'action dans l'ensemble de la riposte. Tous les acteurs de la lutte contre le VIH – cliniciens, responsables de programmes, prestataires de services, chercheurs, décideurs politiques et communautés – doivent appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme à la prestation de services liés au VIH, en faisant progresser l'égalité des sexes et le droit universel à la santé, en promouvant l'équité et l'inclusion et en prenant des mesures pour s'attaquer



aux facteurs sociaux et structurels qui résultent des violations des droits de l'homme dans le contexte du VIH et qui en sont à l'origine.

Le rapport s'adresse également à tous ceux qui sont engagés dans le domaine de la santé de manière plus générale. Les enseignements tirés de la lutte contre le VIH peuvent être appliqués à de nombreux autres aspects du secteur de la santé et des obligations des gouvernements en matière de droit à la santé.

Les donateurs internationaux constituent un autre public clé pour ce rapport. Étant donné que peu d'autorités nationales investissent dans le plaidoyer de la société civile qui remet en question leurs pratiques, lois et politiques existantes, la solidarité internationale est vitale pour assurer le financement solide nécessaire au plaidoyer en faveur de la réforme des politiques et à d'autres travaux sur les droits de l'homme afin d'accélérer et de maintenir l'accès aux services liés au VIH.

Alors que les pays élaborent des feuilles de route pour la viabilité à long terme de la riposte au VIH, un message clé de ce rapport à l'intention de toutes les parties prenantes est qu'une riposte durable au VIH n'est possible que lorsque les droits humains des personnes vivant avec ou affectées par le VIH sont respectés, protégés et mis en œuvre pour garantir des services équitables, accessibles et de haute qualité en matière de VIH. Les interventions biomédicales et comportementales ne peuvent avoir l'impact souhaité que si les communautés les plus touchées par le VIH disposent des outils structurels nécessaires pour y avoir accès et pouvoir les utiliser sans craindre la stigmatisation et la discrimination.



La fin du sida est à notre portée – si nous défendons les droits

Michael D. Higgins

Président de l'Irlande



Nous sommes à un moment critique qui déterminera si les dirigeants mondiaux respecteront leur engagement de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030, conformément à l'Agenda 2030 des Nations Unies. Si la fin du sida est à notre portée, le monde n'est actuellement pas sur la bonne voie pour y parvenir, comme c'est le cas pour de nombreux objectifs de développement durable, notre plan collectif pour un avenir florissant.

Sur les 39,9 millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde, près d'un quart (9,3 millions) ne reçoit pas de traitement salvateur. Par conséquent, une personne meurt de causes liées au sida toutes les minutes.

Cela fait 42 ans que les premiers cas de VIH ont été diagnostiqués. Il peut être troublant de se remémorer l'atmosphère morale et éthique de la société de l'époque, mais il est nécessaire de témoigner des personnes qui ont vécu l'expérience du VIH à cette époque. Les personnes qui ont le plus souffert dans les années 80 étaient celles qui étaient exposées non seulement à un préjugé né d'une mauvaise compréhension du VIH, mais aussi à d'autres formes d'oppression sociale, qui se manifestaient – et se manifestent encore – trop souvent dans notre société.

Nos multiples crises mondiales simultanées, y compris le retour de la faim extrême et de la famine dans la Corne de l'Afrique, et la promulgation de guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, ont pour conséquence de reléquer la lutte contre le sida au second plan de l'ordre du jour international. Il est essentiel que nous maintenions la lutte contre le VIH fermement et de manière proéminente à l'ordre du jour. Pour que le sida cesse d'être une menace pour la santé publique, il faut intensifier l'action en faveur du respect, de la promotion et de la réalisation des droits de l'homme.

Lorsque nous réfléchissons aux quatre dernières décennies, il est clair que les réponses institutionnelles et sociétales dans de nombreux pays étaient tout sauf adéquates dans les premières années de la lutte contre le VIH. De grands progrès ont été réalisés grâce aux efforts des activistes et des organisations de campagne,

La lutte contre la stigmatisation, la discrimination et l'inégalité sont essentielles pour garantir la santé publique.

Tenir l'engagement de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique est un choix politique et financier.

souvent menés face à l'ignorance et à l'hostilité.

Je saisis cette occasion pour saluer et rendre hommage à ces militants et aux chercheurs qui travaillent aux frontières de la science pour leurs efforts dans ce domaine important de la politique de santé publique.

Il existe encore de nombreuses régions du monde où le VIH reste stigmatisé, où un sentiment de honte est attaché au fait de vivre avec le VIH et où l'accès au traitement est faible.

Il est effrayant de constater que plus de 40 millions de personnes sont mortes de causes liées au sida depuis le début de l'épidémie, dont 630 000 personnes en 2023. Bien que cela représente une réduction de moitié du nombre de décès (1,3 million en 2010) et une diminution de 69 % par rapport au pic de 2,1 millions en 2004, ces 630 000 personnes ont souffert de décès évitables et leur vie a été tragiquement interrompue. L'Afrique subsaharienne, qui abrite les deux tiers des personnes vivant avec le VIH dans le monde, reste la région la plus durement touchée.

Au niveau mondial, il y a beaucoup à faire, et il faut s'y atteler d'urgence. L'accès au traitement reste le principal défi, car environ un quart des personnes vivant avec le VIH n'ont pas accès aux médicaments antirétroviraux. La couverture sanitaire universelle et l'accès à des soins de santé de qualité, y compris

des services de santé sexuelle et reproductive, sont essentiels si nous voulons que le sida cesse d'être une menace pour la santé publique d'ici à 2030.

La lutte contre la stigmatisation, la discrimination et l'inégalité est essentielle pour garantir la santé publique et la mise en œuvre de programmes efficaces de lutte contre le VIH. Il est toujours aussi important aujourd'hui de soutenir la société civile pour garantir des progrès dans la réalisation des droits de l'homme, y compris ceux liés à la mise en œuvre d'initiatives de santé publique telles que les programmes de lutte contre le VIH.

Il est essentiel de défendre les droits des femmes et des filles, car le genre est un aspect inextricable du VIH. Les jeunes femmes sont vulnérables au VIH de manière disproportionnée. Les femmes âgées et les jeunes filles sont touchées de manière disproportionnée par le fardeau que représente la prise en charge des soins à la suite du VIH. L'inégalité entre les sexes et le manque de respect des droits humains des femmes et des filles sont des facteurs clés de l'épidémie de VIH, tant du point de vue de l'efficacité que de celui de la justice sociale.

Si nous voulons débarrasser le monde du fléau du sida, il est essentiel de veiller à ce que les droits de l'homme soient pleinement respectés, à ce que leur interconnexion soit comprise et à ce que leur nécessité morale et pratique soit réalisée. Le soutien aux droits des communautés marginalisées est à la base des programmes internationaux de lutte contre le VIH de l'Irlande et de l'approche des initiatives mondiales en matière de santé. Il s'agit d'un principe fondamental qui est essentiel à la réussite des programmes de lutte contre le VIH, étant donné que le VIH affecte de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables de la société.

Le moment est venu d'envisager tout ce qui reste à accomplir dans le monde pour réaliser la possibilité d'une génération sans sida et faire en sorte que les personnes vivant avec le VIH puissent vivre leur vie sans stigmatisation, sans peur et sans discrimination. Nous devons également créer la conscience de sociétés plus inclusives et plus justes.

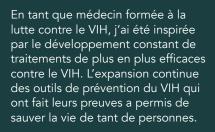
Il est urgent que nous nous rassemblions dans la solidarité pour apporter une réponse qui élimine les inégalités fondées sur le genre, la sexualité et la race, qui élève la dignité de tous et répond aux exigences de la justice sociale, et qui soit réellement capable de mettre fin au sida et de garantir que les personnes vivant avec le VIH puissent vivre sans stigmatisation, sans préjugés et sans discrimination.

Tenir l'engagement de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique est un choix politique et financier. Il est grand temps de choisir la bonne voie.

La santé publique dépend des droits de l'homme

Adeeba Kamarulzaman

Professeur de médecine et de maladies infectieuses, vice-chancelière et présidente de l'université Monash, Malaisie, et ancienne présidente de la Société internationale du sida



Mais il a également été déchirant d'assister à l'obstruction de méthodes scientifiquement prouvées pour qu'elles atteignent leur plein potentiel.

Lorsqu'en 1997 j'ai commencé mon service dans mon pays d'origine, la Malaisie, ma pratique en matière de VIH était submergée par les personnes qui s'injectent des drogues. J'ai été frappée par le contraste avec l'expérience que

La réponse au VIH a démontré qu'en tant que professionnels de la santé, nous ne pouvons pas laisser à d'autres le soin de défendre les droits de l'homme.



j'avais acquise là où j'avais reçu mon éducation et ma formation médicales, en Australie – où, bien que j'aie vu de nombreux patients vivant avec le VIH, presque aucun d'entre eux n'avait contracté le VIH en s'injectant de la drogue.

La raison est devenue évidente. L'Australie abordait la consommation de drogues comme un problème de santé publique, et les consommateurs de droques pouvaient accéder à des services de réduction des risques et se protéger du VIH – mais la Malaisie appliquait une approche punitive et très stigmatisante de la consommation de drogues, et les consommateurs de drogues ne pouvaient pas accéder à des services de réduction des risques ni se protéger du VIH. La consommation de drogue était répandue en Australie et en Malaisie, mais les climats très différents en matière de droits de l'homme ont eu des conséquences très différentes sur la santé publique.

Cette expérience a eu un impact profond sur ma carrière professionnelle et sur moi personnellement. Le serment d'Hippocrate prêté par tous les médecins exige que nous nous concentrions sur l'aide aux personnes malades et que nous ne fassions

Les sociétés sont plus fortes lorsque chacun est traité avec respect, dignité et inclusion.

pas de mal par nos actions ou notre inaction. J'ai compris que l'amélioration de l'état de santé de mes clients nécessitait plus qu'une simple approche biomédicale. Je devais également devenir une défenseuse de leurs droits humains.

La fourniture de services de prévention et de traitement du VIH aux personnes qui s'injectent des drogues, y compris dans les prisons et autres lieux fermés, m'a amené à m'impliquer profondément dans la réforme de la politique en matière de drogues, car il est clair que ce n'est qu'en alignant la politique en matière de drogues sur les principes des droits de l'homme qu'il sera possible de faire progresser la santé publique.

Certains critiques ont dit qu'il serait impossible de permettre la réduction des risques dans un pays comme le nôtre. Mais après des années de résistance, nous l'avons mise en œuvre et elle a fonctionné. Depuis l'introduction du programme de réduction des risques, le partage des aiguilles a cessé d'être le principal mode de transmission du VIH en Malaisie et a permis d'éviter des milliers de nouvelles infections.

Certains critiques ont affirmé que la réduction des risques serait inabordable, mais elle a permis au pays d'économiser d'énormes sommes d'argent.

La lutte contre le VIH dans le monde entier a démontré qu'en tant que professionnels de la santé, nous ne pouvons pas laisser à d'autres le soin de défendre les droits de l'homme.

Les violations des droits de l'homme empêchent nos outils scientifiquement éprouvés de fonctionner. Trop de personnes sont encore écartées de soins vitaux parce qu'elles appartiennent à des communautés dont les droits sont bafoués. Les personnes qui ne se présentent dans les centres de santé qu'à un stade très avancé du VIH nous disent qu'elles ont retardé leur demande de traitement parce qu'elles avaient peur d'être mises à la porte, de perdre leur emploi ou d'être mal traitées. Lorsque nous ne nous attaquons pas à la discrimination, c'est le VIH qui gagne et l'humanité qui perd.

Les faits sont clairs. Si nous ne protégeons pas les droits de l'homme de chacun, nous ne pourrons pas mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique.

C'est pourquoi la Commission sur la santé et les droits de l'homme de la Société internationale du sida et du Lancet, que j'ai coprésidée, a recommandé que « les praticiens et les parties prenantes dans le domaine de la santé veillent à ce que tous les aspects de leur travail reflètent et promeuvent un engagement en faveur des droits de l'homme ».

Pour contribuer à protéger la santé publique en protégeant les droits de l'homme, la Commission a également recommandé que les personnes travaillant dans le domaine de la santé fassent cause commune avec d'autres secteurs et communautés, notamment les organisations de défense des droits de l'homme et les scientifiques, ainsi que les défenseurs de questions telles que la justice climatique, les droits des femmes, les droits des LGBTQ+, la justice raciale et la justice pour les migrants.

Nous vivons un moment difficile, où les droits de l'homme sont attaqués dans le monde entier. Les personnes qui cherchent à supprimer les droits de l'homme prétendent parfois défendre des valeurs religieuses, mais ces affirmations sont fausses.

Je sais qu'œuvrer à la protection de la santé de chacun en protégeant les droits de l'homme de tous, c'est honorer l'enseignement islamique, respecter son engagement à la compassion et sa priorité à la préservation de la vie. Défendre les droits de l'homme, c'est reconnaître la valeur de la vie de chaque individu et constater que nos sociétés sont plus fortes lorsque chacun est traité avec respect, dignité et inclusion. De même, la protection de la santé publique exige que nous ne laissions personne de côté, sachant qu'aucun d'entre nous n'est en sécurité tant que nous ne le sommes pas tous. Il ne nous appartient pas de juger les autres, mais de prendre soin les uns des autres. Les droits de l'homme appartiennent à chacun et leur respect est essentiel pour nous permettre d'être en bonne santé et de nous épanouir.

Accès pour tous, partout

Othoman Mellouk

Responsable de l'accès aux diagnostics et aux médicaments, Coalition internationale pour la préparation aux traitements



Pourtant, lorsqu'il s'agit de l'accès aux médicaments et à d'autres outils de santé essentiels, le monde doit encore reconnaître l'universalité de nos droits. Des personnes se voient refuser l'accès à des technologies de santé abordables et vitales en fonction de leur lieu de résidence. Il s'agit là d'une violation des droits de l'homme qui freine les progrès dans la lutte contre le sida en tant que menace pour la santé publique.

C'est au Maroc, mon pays d'origine, que j'ai commencé à participer à la lutte contre le VIH, motivé par la volonté de soutenir la communauté gay et de promouvoir les principes d'égalité et de non-discrimination. Notre travail était une affirmation de la valeur égale de chaque vie. Il n'y avait pas de traitement à l'époque, et nous avons donc travaillé à la sensibilisation à la prévention du VIH parmi les hommes homosexuels et les autres hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

C'est alors qu'est intervenue une formidable avancée médicale. Lors de la conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Vancouver en



1996, nous avons appris que le VIH n'était pas nécessairement mortel et qu'il existait des traitements efficaces permettant de prévenir la progression du sida.

Mais à présent, les personnes avec lesquelles je travaillais étaient confrontées à une nouvelle violation de leurs droits, à une nouvelle exclusion. Cette fois, c'était à cause de leur lieu de résidence : Le traitement du VIH était presque exclusivement disponible en Amérique du Nord et en Europe occidentale.

Les militants se sont unis pour exiger que la riposte au VIH trace une nouvelle voie en matière d'accès aux médicaments vitaux. L'émergence de fabricants de génériques pour les médicaments antirétroviraux signifiait qu'il existait une voie pour garantir un accès mondial à des médicaments abordables.

La déclaration de Doha de 2001 sur l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique stipule clairement que les brevets ne doivent pas lier les mains des pays qui cherchent à faire face aux menaces pour la santé publique.

De même que personne ne devrait être empêché d'accéder à des médicaments vitaux en raison de sa sexualité, personne ne devrait être exclu en raison de sa nationalité.

Par la suite, nous avons vu des pays délivrer des licences obligatoires pour les médicaments contre le VIH, ce qui a permis l'achat de versions génériques plus abordables. La vision d'un accès universel aux médicaments contre le VIH, dans lequel les fruits de la technologie seraient disponibles pour tous, quel que soit l'endroit où l'on vit, semblait enfin réalisable.

Aujourd'hui, cependant, l'accès aux nouveaux médicaments contre le VIH, y compris les médicaments à longue durée d'action qui ne nécessitent que deux injections par an, est refusé aux personnes en fonction de leur lieu de résidence. Les grandes multinationales pharmaceutiques déterminent quels pays auront accès à des médicaments anti-VIH abordables et lesquels en seront privés. Elles refusent l'accès à de nombreux pays du Sud, y compris des pays où la prévalence du VIH est élevée et des pays où le nombre de nouvelles infections par le VIH est en hausse.

L'exclusion de ces pays est justifiée par le fait qu'ils sont « à revenu intermédiaire », une mesure arbitraire basée sur des catégorisations faites par les institutions financières internationales qui n'ont jamais été développées pour déterminer l'accès aux médicaments. En fait, les personnes les plus touchées par le VIH dans bon nombre de ces pays sont parmi les plus démunies économiquement et les plus exclues socialement de la planète.

Nous avons donc aujourd'hui un accès précoce aux médicaments contre le VIH dans les pays à revenu élevé, parce que c'est là que les profits sont les plus importants et que les gouvernements peuvent se permettre ces prix ; un accès tardif et incomplet dans les pays à revenu faible, par le biais de licences volontaires ; et un accès refusé dans de nombreux pays à revenu moyen, qui sont explicitement empêchés d'acheter des produits aux producteurs de génériques bénéficiant de ces licences volontaires.

La nature volontaire de l'approche actuelle de l'accès aux médicaments est un défaut inhérent et fatal. Les gens, où qu'ils vivent, ne devraient jamais avoir à dépendre de la détermination d'une entreprise pour obtenir les médicaments dont ils ont besoin pour survivre. L'exclusion de certains pays nuit à la lutte contre le VIH à l'échelle mondiale. Le sida ne peut être éradiqué que s'il est éradiqué partout.

Le recours aux flexibilités prévues par l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), plutôt que de dépendre des caprices de certaines entreprises pharmaceutiques, constitue la voie à suivre pour assurer un accès équitable aux médicaments. Les pays ont le droit de passer outre aux protections des brevets en recourant aux licences obligatoires pour garantir l'accès aux médicaments et aux vaccins nécessaires pour faire face aux problèmes de santé prioritaires. Les allégations de l'industrie pharmaceutique selon lesquelles les licences obligatoires représentent un vol injustifié de leur propriété intellectuelle sont fausses, car les licences obligatoires prévoient toujours le paiement de redevances au titulaire du brevet.

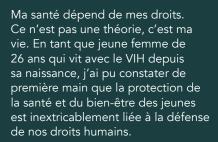
Tout comme personne ne devrait être empêché d'accéder à des médicaments vitaux en raison de sa sexualité, personne ne devrait être exclu en raison de sa nationalité. Garantir l'accès à des médicaments abordables pour tous, partout, relève des droits de l'homme et est essentiel pour que le monde soit en mesure de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique.

ESSAI

Notre message en tant que jeunes : nos vies sont en jeu

Jerop Limo

Militante de la jeunesse, directrice exécutive du programme Ambassadeur pour le programme de santé reproductive des jeunes et des adolescents (AYARHEP)



J'ai également appris que pour faire respecter nos droits, il faut d'abord nous considérer comme des personnes dont l'expérience compte, et reconnaître que nous ne sommes pas simplement des bénéficiaires, mais des co-créateurs. J'ai eu de la chance. À la clinique pédiatrique où j'avais l'habitude de me rendre, mon clinicien, comprenant et appréciant cet enfant bavard, m'a donné l'occasion de soutenir d'autres enfants vivant avec le VIH. C'est ainsi

Partout dans le monde, des organisations dirigées par des jeunes s'efforcent de lutter contre la stigmatisation sociale et de promouvoir les droits.



qu'a commencé ma vie d'activiste du sida. Je me suis aventurée à devenir une éducatrice pour les pairs et une défenseuse formée. Aujourd'hui, je suis directrice exécutive d'une organisation non-gouvernementale dirigée par des jeunes, l'Ambassador for Youth and Adolescent Reproductive Health Programme (AYARHEP) à Nairobi. Mon travail consiste désormais à aider d'autres jeunes vivant avec le VIH ou exposés au risque d'infection à s'élever.

À l'AYARHEP, nous offrons un espace sûr où les jeunes peuvent accéder à des informations complètes sur le VIH, la santé sexuelle et génésique, la santé mentale et toute autre question qui leur tient à cœur. Nous proposons des activités adaptées aux jeunes, telles que des événements éducatifs et des tournois sportifs, afin d'impliquer les jeunes vivant avec le VIH, et nous plaidons en faveur de l'amélioration des services destinés aux adolescents et aux jeunes.

Les espaces sûrs sont essentiels, car de nombreux espaces ne sont tout simplement pas sûrs pour les jeunes qui vivent avec le VIH ou qui sont exposés au risque de contracter le virus. Dans le monde entier, trop de cliniciens utilisent un langage et des approches discriminatoires ou stigmatisantes à l'égard des jeunes,

et trop d'entre eux adoptent une approche désinvolte pour protéger la confidentialité de leur statut sérologique. Des jeunes femmes vivant avec le VIH ont été contraintes de prendre des contraceptifs pour obtenir des renouvellements de médicaments antirétroviraux, et certaines d'entre elles ont même été stérilisées de force. Les jeunes homosexuels constatent souvent qu'ils ne peuvent pas accéder aux services essentiels par crainte d'être jugés par les prestataires de soins de santé.

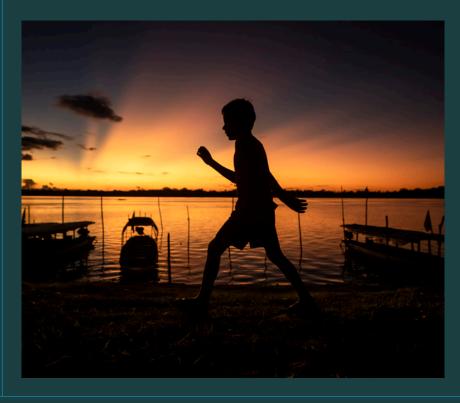
Les jeunes ont un droit humain inaliénable à l'éducation, mais dans de trop nombreux pays, les lois et les politiques empêchent les jeunes d'accéder à une éducation sexuelle complète, les organisations de jeunesse étant souvent empêchées de fournir une éducation sexuelle franche et précise à leurs pairs. Certaines écoles et certains établissements d'enseignement supérieur ne fournissent pratiquement aucune information sur les rapports sexuels protégés, alors que les jeunes, en

particulier les adolescentes et les jeunes femmes, courent un risque très élevé de contracter le VIH. Des obstacles juridiques empêchent souvent les jeunes de passer un test de dépistage du VIH. L'obligation pour les jeunes d'obtenir l'accord de leurs parents pour passer un test ou suivre un traitement fait que beaucoup d'entre eux ont trop peur de s'y soumettre.

Partout dans le monde, des organisations dirigées par des jeunes s'efforcent de lutter contre la stigmatisation sociale et de promouvoir les droits en faisant appel aux chefs religieux, aux enseignants, aux parents et aux membres de la communauté, qui ont tous un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les préjugés et la défense des droits de l'homme. Nous aidons également les gens à lutter contre la stigmatisation intériorisée, en les accompagnant sur le chemin de l'acceptation de soi, en les aidant à s'aimer eux-mêmes afin qu'ils soient plus forts pour surmonter les difficultés et obtenir le soutien dont ils ont besoin, et afin qu'ils puissent

insister en toute confiance sur le respect de leurs droits.

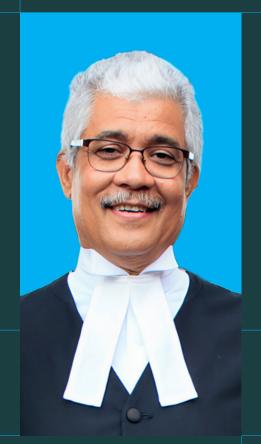
Toutes les personnes vivant avec le VIH sont égales en dignité. Mais les personnes vivant avec le VIH ne sont pas reconnues comme égales par de nombreux prestataires et décideurs. Et bien que les jeunes qui, comme moi, ont contracté le VIH à la naissance bénéficient parfois d'un peu de compassion de la part de la société, les jeunes qui ont contracté le VIH plus tard font trop souvent l'objet de jugements et de reproches. Lorsqu'un jeune a du mal à suivre une thérapie antirétrovirale et qu'il reçoit des critiques plutôt qu'un soutien, il lui est plus difficile de rester sous traitement. Si les prestataires de soins de santé portent des jugements plutôt que de faire preuve d'empathie, de nombreux jeunes fermeront tout simplement la porte aux services de soins de santé. Les violations des droits de l'homme ont des conséquences graves pour les personnes qui les subissent. Lorsque les droits des personnes ne sont pas respectés, cela les empêche et les décourage d'avoir recours à la prévention, au dépistage et au traitement. Les violations des droits de l'homme peuvent porter atteinte à l'essence même de l'identité des personnes. Chacun d'entre nous. quel que soit son statut sérologique, souhaite simplement vivre une vie normale. Nous voulons avoir la possibilité de vivre, d'aimer, d'apprendre, de nous épanouir, de rendre service à nos communautés et de savoir que celles-ci veillent sur nous. Il est essentiel de se sentir bien dans sa peau pour mener une vie saine et épanouissante. C'est là. à l'intérieur de nous-mêmes, que la stigmatisation, la discrimination et les violations des droits de l'homme font le plus de dégâts. En tant que jeunes, notre message est le suivant : nos vies sont en jeu. Les décideurs politiques doivent à tous les jeunes de faire ce qu'il faut pour protéger notre santé en protégeant nos droits.



La suppression des lois nuisibles est une victoire pour les droits de l'homme et la santé publique



Ancien juge de la cour d'appel du Belize et président de l'association juridique de Trinité-et-Tobago



En tant qu'avocat et citoyen, j'ai toujours été motivé par un engagement profond en faveur de l'égalité et de la dignité humaine pour chaque personne.

Les droits de l'homme encadrent tous les aspects de la vie. Nos droits et libertés fondamentaux, tels qu'ils sont définis dans le cadre international des droits de l'homme, constituent le fondement essentiel de la démocratie, de la paix et d'une société saine. Cela vaut pour toutes les régions du monde.

Mon travail dans les Caraïbes a été façonné par la conviction que le respect de la législation sur les droits de l'homme est essentiel pour lutter contre l'abus de pouvoir de ceux qui l'exercent et qui doivent être empêchés d'exercer une influence excessive sur les décisions publiques concernant une répartition équitable des ressources de la société, afin que les moins puissants soient protégés. C'est ce constat qui a guidé mes premiers pas en tant qu'avocat, au nom des syndicats de mon pays d'origine, la Trinité-et-Tobago.

Nos droits ne dépendent pas de notre popularité. Nous les avons tous. L'un des objectifs fondamentaux de la législation sur les droits de l'homme est de protéger les individus de la tyrannie de la majorité. Les États ont la responsabilité de protéger les droits et les libertés des individus à vivre leur vie comme ils l'entendent, tant qu'ils ne nuisent pas à autrui. Il est nécessaire d'intervenir activement pour protéger les droits des individus et des communautés, en particulier ceux qui appartiennent à une minorité impopulaire ou défavorisée, afin que les politiciens et les fonctionnaires ne puissent pas exercer un contrôle déraisonnable sur la vie personnelle des gens.

J'ai pu constater par moi-même que la protection des droits de l'homme est essentielle pour la santé publique. Dans le cas du VIH, la nécessité de lutter contre la violence sexiste en est un exemple. Cette violence accroît le risque d'infection par le VIH et entrave l'accès au traitement. À Trinité-et-Tobago, nous avons constaté d'importantes avancées – par exemple, l'adoption de mesures

juridiques renforçant la capacité des victimes de violences domestiques à obtenir des ordonnances de protection. Toutefois, ces lois sont parfois administrées par des fonctionnaires et jugées par des juges dont l'attitude doit encore changer. Nous avons peut-être adopté une bonne loi, mais pour protéger les droits, nous devons éduquer les personnes qui l'appliqueront.

Nos droits fondamentaux sont la base essentielle d'une démocratie, de la paix et d'une société saine.

Autre exemple, les lois qui criminalisent les relations sexuelles entre personnes de même sexe entravent les efforts déployés pour lutter efficacement contre la pandémie de sida. Ces lois coûtent des vies. Au cours des dernières années, d'autres juristes de la région des Caraïbes et moi-même, sous la direction de collègues de l'université des Indes occidentales, avons mis en évidence deux points essentiels : ces lois empêchent souvent les gens d'accéder aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH, et elles violent les droits et libertés inaliénables qui appartiennent à chaque personne. Lorsqu'il s'agit

d'adultes consentants, l'État n'a rien à faire dans la chambre à coucher d'une personne, et sa présence est préjudiciable. Ces contestations juridiques ont permis de réaliser d'importants progrès. Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de pays des Caraïbes, dont Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Belize, la Dominique, Saint-Kitts-et-Nevis et Trinité-et-Tobago, ont aboli la criminalisation des relations entre personnes de même sexe. Le retrait de ces lois représente une victoire pour les droits de l'homme et la santé publique. Nous avons encore du pain sur la planche. Des lois criminalisant les relations entre personnes de

même sexe sont encore en vigueur dans plus de 60 pays dans le monde. Et bien que l'homophobie dans les pays qui ont supprimé les lois pénales ne soit plus aussi virulente qu'elle l'était autrefois, elle est toujours bien vivante. L'abrogation des lois préjudiciables est nécessaire mais pas suffisante pour la protection des droits.

J'espère que nous continuerons à progresser dans la protection des droits de l'homme. Lorsque les droits de l'un d'entre nous sont bafoués, nous sommes tous lésés. Lorsque nous protégeons les droits de l'homme d'une autre personne, nous sommes plus libres et plus en sécurité.



Le combat d'une mère pour la santé et les droits

Jeanne Gapiya-Niyonzima

Fondatrice de l'ANSS, et première personne au Burundi à avoir annoncé publiquement qu'elle vivait avec le VIH



Mon déchirement en tant que mère et ma colère face aux violations des droits des personnes vivant avec le VIH ont été à l'origine de l'engagement de toute une vie dans la lutte contre le VIH. Je dis aux gens de ne pas se sentir brisés en apprenant mon histoire, mais plutôt d'être incités à agir pour que personne d'autre ne subisse les privations de droits que moi et beaucoup d'autres avons subies. Je raconte mon histoire pour expliquer pourquoi, en tant que personne vivant avec le VIH, je travaille pour les droits de l'homme, et pourquoi ce travail doit continuer jusqu'à ce que nous ayons protégé les droits de l'homme de toutes les communautés touchées par le VIH.

Tout au long de mon parcours – et en partageant ce parcours avec mes frères et mes sœurs vivant avec le VIH – j'ai été témoin de la cruauté et de la brutalité à l'égard des personnes

Ne vous sentez pas brisés en apprenant mon histoire, mais soyez plutôt incités à agir. vivant avec le VIH. Cela a commencé pour moi le jour où mon bébé a été testé positif au VIH et où un médecin a brusquement annoncé que moi, mon bébé et mon mari allions tous mourir. Plus tard, le médecin m'a dit d'emmener mon bébé hors de l'hôpital pour qu'il meure à la maison afin que son lit d'hôpital puisse être libéré pour quelqu'un qui pourrait être sauvé.

Lorsque j'ai dit à mon médecin que j'étais enceinte d'un deuxième enfant, il a insisté pour que j'interrompe la grossesse. Au cours de l'intervention, le médecin, sans mon consentement, a retiré mon utérus pour s'assurer que je ne pourrais jamais avoir d'autre enfant. J'étais en état de choc. Je ne me sentais plus femme. Il m'a fallu dix ans pour accepter ce qui m'avait été fait. Ironie cruelle, je me suis remariée à l'âge de 36 ans et je suis restée asymptomatique. J'aurais pu avoir d'autres enfants, mais un médecin m'a privée de mon autonomie et a pris cette décision très personnelle à ma place.

Il est désormais reconnu que les femmes vivant avec le VIH peuvent, avec de l'aide, avoir des bébés qui ne sont pas porteurs du virus.

Une violation des droits de l'homme à l'encontre de quiconque est une atteinte aux droits et à la santé de l'ensemble de l'humanité.

Il est reconnu que la stérilisation forcée des femmes vivant avec le VIH est une violation de leurs droits humains. Il est également reconnu aujourd'hui que de telles violations des droits des femmes vivant avec le VIH les éloignent des soins de santé et nuisent aux programmes visant à mettre fin au sida. Cette reconnaissance n'est pas venue automatiquement : tout cela n'est arrivé que parce que nous, les mères, nous sommes battues.

Sachez que personne ne se bat comme les mères. Je suis une catholique pratiquante. Je me suis rendue à une messe de la Journée mondiale du sida en 1994, en quête de réconfort après des années de perte et de déchirement. Au cours des années précédentes, le sida m'avait privé de mon mari, de mon enfant de 18 mois, de ma sœur et de mon frère. En assistant à la messe, i'espérais commémorer la perte prématurée de tant de personnes dans ma vie. Au lieu de cela, ce que j'ai entendu de la bouche du prêtre ce jour-là n'était que bigoterie et condamnation. Le prêtre a déclaré que toutes les personnes décédées de causes liées au sida étaient des pécheurs. Je savais que moi, mon mari et mes frères et sœurs, sans être des anges, étions de bonnes personnes. Mais mon petit garçon décédé, c'était une autre histoire. Je savais qu'il était un ange.

En tant que mère insultée et irrespectueuse, cela a déclenché une révolte en moi. Je me suis levée devant l'église et j'ai annoncé que

je vivais avec le VIH. J'ai dit que personne ne devait insulter mon bébé ange. J'ai ajouté que personne ne devait insulter les personnes vivant avec le VIH ou les personnes décédées de causes liées au sida. J'ai déclaré que je n'étais pas plus pécheur que les autres personnes assistant à la messe. À la fin de l'office, plusieurs personnes m'ont approché, me demandant de les aider à faire face à la stigmatisation et à la discrimination dont elles étaient victimes.

Peu de temps après cette messe fatidique, j'ai cofondé l'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et Malades du Sida (ANSS), qui a évolué pour devenir l'ANSS Santé Plus. Depuis plus de 30 ans, l'ANSS s'efforce d'améliorer la connaissance et la sensibilisation au VIH, de lutter contre la stigmatisation et la discrimination, et d'aider les personnes vivant avec le VIH à faire valoir leurs droits.

Nous avons réalisé des avancées majeures pour les droits et pour l'efficacité de la riposte au VIH. Avant notre campagne, les résultats des tests de dépistage du VIH étaient partagés ouvertement. Cela violait le droit à la vie privée et dissuadait les gens de se faire dépister. Mes collègues et moi-même avons plaidé avec succès en faveur de politiques qui protègent la confidentialité des résultats des tests de dépistage du VIH, offrant ainsi l'assurance qui encourage un plus grand nombre de personnes à se faire dépister.

Nous avons obtenu l'accès à des médicaments pour traiter les infections opportunistes liées au VIH.

Nous avons obtenu des progrès qui contribuent à faire respecter le droit à l'éducation des enfants vivant avec le VIH.

Alors que tant de veuves sont maltraitées par leur belle-famille ou rejetées par leur propre famille, nous avons contesté ces mauvais traitements, y compris devant les tribunaux, afin d'obtenir la reconnaissance de leurs droits.

Nous avons été la première association au Burundi à intégrer la communauté gay dans notre travail. Protéger les droits, c'est protéger les droits de tous. En tant que femme hétérosexuelle devenue un personnage public, j'accepte de prendre des risques pour protéger les autres, et j'ai la responsabilité de le faire. En tant que personne dont les droits de l'homme ont été violés à plusieurs reprises, je comprends qu'une violation des droits de l'homme à l'encontre de quiconque est une attaque contre les droits et la santé de l'humanité tout entière.

En fin de compte, les défis que j'ai relevés et le mouvement auquel j'ai participé me laissent pleine d'espoir. Nous connaissons la voie à suivre pour construire une société dans laquelle nous nous épanouissons tous. Si le monde veut mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique, il doit protéger les droits de chaque personne.

Pour que tout le monde prospère

Dr Tlaleng Mofokeng

Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint



Pour des millions de personnes dans le monde, la pleine jouissance du droit au meilleur état de santé physique et mentale possible reste un objectif lointain. Dans mon travail de médecin traitant des personnes vivant avec le VIH, d'expert en santé publique et de rapporteur spécial des Nations unies, je sais que c'est en faisant respecter les droits de l'homme que le monde mettra fin à la menace que représente le sida pour la santé publique.

Le droit à la santé nous offre des libertés et des droits, protégeant les droits sociaux, économiques et culturels des personnes. Les droits de l'homme ne peuvent être des principes abstraits, mais doivent être au cœur du programme de développement durable et être exprimés dans tous les plans futurs pour le monde.

Lorsque des personnes sont privées de leur droit à l'éducation ou de leur droit à un niveau de vie adéquat, elles sont par conséquent privées de leur droit à la santé. Le droit à la santé est interdépendant et lié à la réalisation d'autres droits tels que le droit à la vie, à l'éducation et à l'emploi. Lorsque, par exemple, des personnes sont privées de leur droit à l'éducation, de leur droit à un niveau de vie adéquat ou de leur droit à la non-discrimination, elles sont en conséquence privées de leur droit à la santé. Les obstacles auxquels les personnes sont confrontées et les solutions pour les surmonter se recoupent.

Le droit à la santé ne se limite pas à la capacité d'accéder à des cliniques ou à des hôpitaux. Il englobe le droit à des facteurs déterminants sous-jacents tels que l'eau potable, une alimentation nutritive et un environnement sain. La santé sexuelle et génésique fait partie intégrante du droit de chacun à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Pourtant, pour les femmes, les jeunes filles et les personnes appartenant à des minorités sexuelles ou de genre, de nombreux obstacles entravent la jouissance de la santé sexuelle et génésique. Ces obstacles sont interdépendants et bien ancrés, agissant à différents niveaux – dans les soins cliniques, au niveau des systèmes de santé et dans les déterminants sous-jacents de la

L'accès à l'éducation et à l'information en matière de santé, y compris sur la santé sexuelle et génésique, est particulièrement

Le pouvoir des personnes nous permettra toujours de rester fidèles à notre exigence d'un monde inclusif où tous les individus peuvent s'épanouir.

libérateur pour les femmes, les jeunes filles et les personnes issues de minorités sexuelles et de genre, car leur liberté est rendue possible par une éducation complète à la sexualité et au genre concernant leurs droits à l'autonomie et à l'intégrité corporelles, ainsi qu'à la protection contre les traitements médicaux et les expérimentations non consensuels

Pour les personnes LGBTQ+, la violence structurelle sous la forme de lois, de politiques et de pratiques punitives entrave, exclut et parfois interdit l'accès à l'information, aux biens et aux services de santé qui sont essentiels à la prévention et aux soins du VIH. La protection de leur droit à la santé passe par la dépénalisation et l'abandon des méthodes dites de « thérapie de conversion ».

Pour les personnes intersexuées, la protection de leur santé passe par la fin des interventions médicales inutiles. Pour les travailleurs du sexe, la protection de leur droit à la santé passe par la fin des arrestations arbitraires, de la confiscation des préservatifs et de la criminalisation. Pour les personnes qui consomment des drogues, la protection de leur santé passe par la décriminalisation et par une expansion massive de l'approche politique et des services de réduction des risques. Pour les personnes en prison et dans d'autres milieux fermés, la protection de leur santé passe par l'accès à des biens,

des services et des informations de qualité.

La conception efficace des programmes et des politiques de santé dépend de la participation significative et de l'engagement des détenteurs de droits dans la prise de décision, en particulier de ceux qui ont été confrontés aux obstacles les plus importants. Pour ce faire, il faut donner la priorité à leurs expériences vécues et à leurs préoccupations et les écouter afin de s'assurer qu'elles ont un impact conséquent sur les politiques, la budgétisation et la responsabilité.

Le droit à la santé donne la priorité au droit à un système de protection de la santé, c'est-à-dire aux soins de santé et aux déterminants sociaux sous-jacents de la santé qui offrent l'égalité des chances aux personnes de jouir du meilleur état de santé possible.

La solidarité mondiale est un élément clé d'un monde multilatéral. Les pays doivent travailler les uns avec les autres, dans un esprit de respect mutuel, pour garantir le partage des ressources et des connaissances scientifiques qui sont cruciales pour le respect des droits de l'homme et l'éradication du sida.

L'approche globale nécessaire pour la santé est parfois rejetée sous prétexte qu'elle est trop ambitieuse pour être réalisée. Mais je suis heureux de dire que j'ai rencontré des légions de personnes, y compris

des organisateurs communautaires, des professionnels de la santé et des fonctionnaires, qui apportent déjà les changements dont nous avons besoin.

La lutte contre le VIH, menée par les gens pour les gens, a beaucoup à nous apprendre. Elle a été exemplaire dans la promotion des droits des personnes à la santé, à la dignité et à l'autonomie. Pendant des décennies, les militants et les défenseurs de la lutte contre le VIH ont continué à remporter des victoires pour garantir l'accès au meilleur de ce que la science a à offrir, la participation à la prestation de services et l'abrogation de lois préjudiciables. Leur exemple montre que la réalisation des droits de l'homme et de la santé dépend du maintien de la détermination. Il est possible, en s'appuyant sur le cadre du droit à la santé, d'inciter les gouvernements à respecter leur obligation de garantir un accès non discriminatoire, abordable et acceptable à des services, des biens et des équipements de santé de qualité.

Le droit à la santé est un outil puissant pour faire progresser la justice et l'équité en matière de santé. Le pouvoir des personnes nous permettra toujours de rester fidèles à nos exigences en matière d'égalité des sexes, de paix, de justice et de création d'un monde inclusif où tous les êtres humains peuvent s'épanouir.

ESSAI

Pour protéger la santé de tous, protégeons les droits humains de tous



Volker Türk

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Les droits de l'homme sont le fondement de sociétés justes, équitables et résilientes. Ils sont essentiels pour que chacun, partout, puisse vivre dans la dignité, la sécurité et la liberté. Et ils sont le fondement essentiel de la santé publique.

Le VIH peut être traité et entièrement évité. Personne ne devrait mourir de causes liées au sida. Aucune personne vivant avec le VIH ne devrait être privée de médicaments antirétroviraux. Personne ne devrait être privé d'accès aux outils de prévention du VIH. Les gens peuvent vivre longtemps et pleinement avec le VIH, et nous pouvons mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030, si les services de traitement, de dépistage et de prévention sont accessibles et disponibles pour tout le monde sans distinction.

Mais malgré ces progrès et ce potentiel, le monde n'est pas sur la bonne voie lorsqu'il s'agit de mettre fin au sida. Bien que les trois quarts des personnes vivant avec le VIH soient sous traitement, un quart d'entre elles, soit plus de 9 millions de personnes, ne le sont pas. La discrimination et la stigmatisation entravent les progrès et risquent d'entraîner une résurgence des infections. Mais nous avons le pouvoir et la responsabilité de changer cette situation. En d'autres termes, pour mettre fin au sida, nous devons faire respecter nos droits universels.

Lorsque les droits de l'homme sont promus, la santé est protégée. Malheureusement, l'inverse est également vrai. Toute politique discriminatoire à l'égard des personnes issues de communautés marginalisées ou en situation de vulnérabilité rend plus difficile l'accès à la prévention, au dépistage et au traitement. Chaque mesure de répression à l'encontre des organisations de la société civile empêche les personnes vivant avec le VIH d'obtenir le soutien dont elles ont besoin. Les segments de la société les plus exposés au risque sont ceux qui souffrent le plus.

Chaque semaine, 4 000 adolescentes et jeunes femmes dans le monde contractent le VIH, dont les trois quarts en Afrique subsaharienne. Les violations des droits de l'homme, notamment la violence fondée sur le sexe, la violence sexuelle en tant

qu'arme de guerre et la traite des êtres humains, exacerbent le risque d'infection des femmes par le VIH. Il en va de même pour le déni du droit à l'éducation, notamment en matière de santé et de droits sexuels et génésiques.

La prévalence du VIH est plusieurs fois plus élevée chez les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs du sexe, les consommateurs de droques injectables, les transsexuels et les personnes vivant en prison ou dans d'autres milieux fermés, en raison de la stigmatisation, de la marginalisation et de la désignation de boucs émissaires. La criminalisation engendre la peur chez les personnes qui cherchent un traitement et chez les travailleurs de la santé de première ligne. Ces lois coûtent des vies. Une étude menée en Afrique subsaharienne a montré que la prévalence du VIH chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes était cing fois plus élevée dans les pays qui criminalisaient les relations entre personnes de même sexe.

Nous devons reléguer ces lois aux oubliettes. Grâce aux campagnes



courageuses menées par la société civile, un nombre croissant de pays sont en train de le faire. Le monde entier s'éloigne de la criminalisation des personnes LGBTQ+, mais il existe également une réaction très organisée qui ne laisse aucune place à l'autosatisfaction.

Nous savons comment mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique. Les pays doivent supprimer les lois pénales punitives et discriminatoires, travailler activement à l'éradication de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH, et protéger les femmes, les jeunes filles et les membres des populations clés contre la violence, le harcèlement et les abus, comme le prévoient les objectifs 10-10-10.

Nous avons besoin d'un leadership politique. Les gouvernements ont l'obligation légale de respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme à l'égard de l'ensemble de leur population. Pour que le sida cesse d'être une menace pour la santé publique, ils doivent éliminer les inégalités, garantir la disponibilité et l'accessibilité de services de santé de bonne qualité pour tous, s'opposer au mouvement mondial

de lutte contre les droits de l'homme et veiller à ce que les organisations communautaires puissent travailler dans un espace libre et ouvert.

Au-delà des lois, nous devons construire une culture des droits. Les dirigeants politiques doivent s'attaquer aux attitudes et politiques discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH. exposées au risque d'infection ou affectées par le virus. Une première étape pratique consiste pour les gouvernements à investir dans l'éducation et la formation aux droits de l'homme afin de sensibiliser le personnel de santé, la police, les agents chargés de l'application de la loi, le personnel pénitentiaire et les autres professions concernées. Ils doivent également veiller à ce que les personnes vivant avec le VIH et les membres des populations clés participent de manière significative

à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies et des programmes de lutte contre le VIH.

Au niveau mondial, la communauté internationale doit garantir un accès universel et équitable aux médicaments et autres outils liés au VIH et empêcher leur monopolisation à des fins de profit privé. Nous avons la responsabilité de renforcer le financement du développement et de nous attaquer aux dangereux niveaux d'endettement qui empêchent les pays à revenu faible ou intermédiaire d'investir dans la santé.

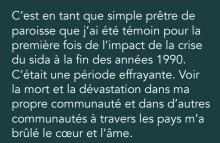
Placer les droits de l'homme au centre de la réponse au VIH est le seul moyen de mettre fin à la pandémie une fois pour toutes. Pour protéger la santé de chacun, nous devons protéger les droits de l'homme de tous.

Les droits de l'homme sont le fondement essentiel de la santé publique. **ESSAI**

Notre obligation morale de protéger les droits de l'homme de chacun

The Most Revd Dr Thabo Makgoba

Archevêque du Cap



La foi nous enseigne non seulement que Dieu aime chacun d'entre nous, mais aussi que chaque personne est créée à l'image du Créateur. Ainsi, lorsque, dans certaines parties du monde, nous faisons une génuflexion les uns devant les autres, nous disons : « Le Dieu qui est en moi salue le Dieu qui est en toi ». Dans la langue isiZulu, lorsque nous saluons les gens, nous disons « Sawubona », ce qui signifie « Nous te voyons » – nous te voyons tel que tu es et nous ressentons ton désir.

Chaque personne est infiniment précieuse et nous sommes donc appelés à la respecter et à l'honorer.



Comme l'a dit mon prédécesseur Desmond Tutu, nous sommes des porteurs de Dieu. Traiter l'un des enfants de Dieu comme moins que cela n'est pas seulement injuste. Ce n'est pas seulement douloureux pour celui qui est ainsi traité. C'est un blasphème, « c'est comme cracher au visage de Dieu ». Chaque personne est infiniment précieuse et nous sommes donc appelés à respecter et à honorer tout le monde.

Au fil des ans, mon ministère public s'est concentré sur la réalisation de marches de témoignage. Il s'agit de marcher littéralement avec mes collègues pasteurs dans des lieux où les gens vivent dans la misère, dans l'exclusion, à la périphérie. Nous le faisons pour affirmer que chaque personne a sa place dans la société et que tous les droits de l'homme appartiennent à chaque personne. Comme l'affirme avec force la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » et « Chacun peut se prévaloir de tous les droits [...] sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune,

de naissance ou de toute autre situation ».

Choisir l'amour, c'est rejeter les lois haineuses contre les communautés marginalisées. Les lois discriminatoires punitives, telles que celles qui criminalisent les personnes LGBTQ+, éloignent les gens des soins de santé qui leur sauveraient la vie, et donc elles tuent.

Mais les lois haineuses ne sont pas les seules à nuire. Nous devons aussi triompher des cœurs haineux. Nous devons défendre les droits de l'homme de chaque personne, non seulement dans nos statuts juridiques, mais aussi dans notre engagement quotidien les uns envers les autres. Dans cet appel à l'action, j'inclus les églises. Au sein de la communauté des croyants, nous avons trop souvent repoussé les gens par nos jugements et notre méchanceté. Nous devons nous repentir de cette dureté de cœur et nous engager à toujours défendre toutes les personnes, en particulier les plus marginalisées. Comme nous y invite notre foi, nous devons aimer tous nos voisins.

La protection des droits de l'homme de chacun est cruciale pour le succès de notre réponse au VIH. Lorsque nous n'adhérons pas aux engagements pris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, nos efforts pour mettre fin au sida s'essoufflent. Lorsque nous portons atteinte au droit des personnes à être traitées avec dignité et sans discrimination, nous les éloignons du système de santé. Lorsque nous refusons le droit d'association, nous empêchons les communautés de demander des comptes aux prestataires de services afin d'améliorer la prestation de ces derniers.

Tout comme les pandémies ne connaissent pas de frontières, la solidarité ne devrait pas en connaître non plus. Comme le montrent les données de l'ONUSIDA, nous ne pouvons pas mettre fin au sida dans certains endroits ou pour certaines personnes. Nous ne pourrons mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique qu'en défendant

les droits de chacun, partout, dans le cadre d'une politique publique internationale. Par exemple, les nouveaux médicaments de prévention du VIH à longue durée d'action, qui ne doivent être pris que deux fois par an, seront essentiels pour permettre aux personnes qui n'en bénéficient pas actuellement d'être servies. Mais les entreprises n'avancent pas assez vite et ne font pas preuve d'assez d'audace pour partager la technologie. Cela compromet les progrès que l'accès mondial à ces médicaments pourrait garantir.

Les cadres politiques internationaux qui maintiennent cet apartheid mondial en matière d'accès aux médicaments mettent en péril la sécurité sanitaire de tous, non seulement dans les pays du Sud, mais aussi dans les pays du Nord. Il en va de même pour notre incapacité à nous attaquer à la crise de la dette. En étranglant les ressources des pays en développement, la crise de la dette empêche les investissements dans la santé qui garantiraient la sécurité sanitaire dans le monde entier. Parce que nous sommes interdépendants, lorsque nous excluons quelqu'un, tout le monde est perdant – et lorsque nous incluons tout le monde, tout le monde est gagnant.

Le chemin de la victoire dans la lutte contre le VIH est bien tracé. Ce chemin est marqué « droits de l'homme » – respect de la dignité de tous et célébration de nos différences. Avec l'amour dans nos cœurs, marchons ensemble sur ce chemin.

Les droits de l'homme sont le fondement essentiel de la santé publique.



CONCLUSION

À ce tournant de la riposte mondiale au VIH, le monde va soit s'engager sur la voie de la fin du sida en tant que menace pour la santé publique, soit laisser la pandémie se poursuivre et risquer une dangereuse résurgence du VIH.

Ce rapport a démontré que les droits de l'homme sont essentiels à une riposte au VIH solide, centrée sur la personne et durable. Les violations des droits de l'homme perpétuent les inégalités critiques dans la riposte au VIH et les vulnérabilités au VIH. En revanche, il est clairement établi que les approches fondées sur les droits de l'homme permettent d'obtenir de meilleurs résultats en matière de prévention et de traitement du VIH, de réduire les inégalités dans l'accès aux services et d'accélérer les progrès vers l'éradication du sida.

En tant que responsables des droits de l'homme, les gouvernements nationaux devraient respecter les engagements qu'ils ont pris de protéger les droits et libertés fondamentaux dans le contexte du VIH. Cela permettra d'éviter des souffrances humaines, de promouvoir un développement sain et d'économiser des ressources financières substantielles à long terme. Des mesures sont nécessaires pour intégrer les droits de l'homme dans l'ensemble de la riposte au VIH et pour faire cause commune avec divers secteurs afin de s'attaquer aux facteurs qui diminuent l'utilisation des services de prévention et de traitement du VIH et qui détériorent les résultats de ces services.

Pour les donateurs nationaux et internationaux, il est essentiel de combler les déficits de ressources dans la riposte au VIH pour réaliser le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible. Une action particulière est nécessaire pour allouer de nouvelles ressources aux aspects de la riposte qui restent sous-prioritaires, notamment les interventions en faveur des droits de l'homme, les services de prévention du VIH et les réponses apportées aux personnes issues des populations clés et vulnérables. Si nous voulons garantir une réponse durable au VIH, le financement des droits de l'homme doit être une priorité.

S'engager sur la voie de l'éradication du sida en tant que menace pour la santé publique exige du courage politique, mais cela produira des avantages à long terme pour les individus, les communautés et les sociétés entières et catalysera les progrès vers la vision mondiale d'une santé et d'un développement durables pour tous.

Pour consulter la version intégrale de ce rapport, veuillez-vous rendre sur le site unaids.org

RÉFÉRENCES

- The urgency of now: AIDS at a crossroads. Geneva: Joint United Nations Programme on HIV/AIDS; 2024 (https://www.unaids.org/ sites/default/files/media_asset/2024-unaids-global-aids-update_ en.odfl.
- 2 E/CN.4/RES/1990/65. Discrimination against people infected with the human immunodeficiency virus (HIV) or people with the acquired immunodeficiency syndrome (AIDS). New York: United Nations Commission on Human Rights; 1990 (https://www.refworld.org/legal/ resolution/unchr/1990/en/26744).
- 3 Declaration of Commitment on HIV/AIDS. New York: United Nations General Assembly Special Session on HIV/AIDS; 2001 (https://www. unaids.org/sites/default/files/sub_landing/files/aidsdeclaration_en_0. pdf).
- 4 International guidelines on HIV/AIDS and human rights: 2006 consolidated version. Geneva: Joint United Nations Programme on HIV/AIDS and Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights; 2006 (https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/HIVAIDSGuidelinesen.pdf).
- 5 National commitments and policy instrument 2017–2024. Geneva: Joint United Nations Programme on HIV/AIDS; 2024 (http://lawsandpolicies.unaids.org/).
- 6 DHS Program Demographic and Health Surveys. Washington, DC: United States Agency for International Development (https://dhsprogram.com/).
- 7 Multiple Indicator Cluster Surveys 2019–2023. New York: United Nations Children's Fund (https://mics.unicef.org/).
- 8 Hear us out: community measuring HIV-related stigma and discrimination—global report 2023. Amsterdam: Global Network of People Living with HIV; 2023 (https://www.stigmaindex.org/wpcontent/uploads/2023/11/PLHIV-Stigma-Index-Global-Report-2023-2. pdf).
- 9 Tadesse G, Rtbey G, Andualem F, Medfu Takelle G, Melkam M, Abate AT, et al. HIV-related perceived stigma and internalized stigma among people living with HIV/AIDS in Africa: a systematic review and meta-analysis. PLoS One. 2024;19:e0309231.
- Beyrer C, Kamarulzaman A, Isbell M, Amon J, Baral S, Bassett MT, et al. Under threat: the International AIDS Society–Lancet Commission on Health and Human Rights. Lancet. 2024;403:1374–1418.
- A/HRC/56/49. Protection against violence and discrimination based on sexual orientation and gender identity in relation to the human rights to freedom of expression, peaceful assembly and association: report of the Independent Expert on Protection Against Violence and Discrimination Based on Sexual Orientation and Gender Identity, Graeme Reid. New York: United Nations General Assembly; 2024 (https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/057/40/pdf/ g2405740.pdf).

- 12 Walton K. Opposition to gender equality around the world is connected, well funded and spreading: here's what you need to know about the anti-gender movement. CNN.com (https://www.cnn.com/interactive/asequals/anti-gender-equality-threat-explained-asequals-intl-cmd/#:~:text=US%2Dbased%20organizations%20are%20 important,rights%20between%202008%20and%202017).
- 13 Archer NA, Provost C. Revealed: \$280m "dark money" spent by US Christian Right groups globally. openDemocracy.net, 27 October 2020 (https://www.opendemocracy.net/en/5050/trump-us-christian-spending-global-revealed/).
- Martínez J, Duarte A, Rojas MJ. Manufacturing moral panic: weaponizing children to undermine gender justice and human rights. New York: Elevate Children Funders Group and Global Philanthropy Project; 2021 (https://globalphilanthropyproject.org/wp-content/ uploads/2021/04/Manufacturing-Moral-Panic-Report.pdf).
- 15 E/CN.6/2024/L.3. Accelerating the achievement of gender equality and the empowerment of all women and girls by addressing poverty and strengthening institutions and financing with a gender perspective. New York: United Nations Economic and Social Council; 2024 (https://documents.un.org/doc/undoc/ltd/n24/081/40/pdf/ n2408140.pdf).
- 16 Resolution 56/20. Human rights in the context of HIV and AIDS. Geneva: United Nations Human Rights Council; 2024 (https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/123/61/pdf/g2412361.pdf).
- 17 Global AIDS strategy 2021–2026. End inequalities. End AIDS. Geneva: Joint United Nations Programme on HIV/AIDS; 2021 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/global-AIDS-strategy-2021-2026_en.pdf).
- Political Declaration on HIV and AIDS: ending inequalities and getting on track to end AIDS by 2030. New York: United Nations General Assembly; 2021 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2021_political-declaration-on-hiv-and-aids_en.pdf).



ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

20 Avenue Appia 1211 Genève 27 Suisse

+41 22 791 3666